



**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

**DÉCISION:**

**SERVICE ECONOMIE**

Affaire suivie par : Noémie Orriols

**N°D2024-17-DTE**

**OBJET : CESSIION DE LA PARCELLE NON BÂTIE - ZA PORTES DU QUERCY SUR LA COMMUNE DE MONTAYRAL - AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR [REDACTED]**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2017B-98-DTE en date du 13 avril 2017, fixant les prix des parcelles de la Zone d'Activité Portes du Quercy à Montayral ;

Vu le courrier de demande de Monsieur [REDACTED] en date du 1<sup>er</sup> juin 2023, se portant acquéreur de la parcelle BH n°42, située sur la Zone d'Activité Portes du Quercy 47500 Montayral ;

Vu la décision n°D2023-170-DTE en date du 10 octobre 2023, concernant la cession de la parcelle non bâtie de la ZA Portes du Quercy au bénéfice de Monsieur [REDACTED],

Considérant que l'entreprise PANGEO CONSEIL située 18 Place Léo Lagrange, 47500 FUMEL à repositionné les bornes ainsi que les piquets conformément au plan de lotissement dressé en décembre 2007 ;

Considérant l'erreur de superficie constatée par PANGEO CONSEIL soit en réalité 1 904 m<sup>2</sup>, au lieu de 1 906 m<sup>2</sup>, la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot retire la décision n°D2023-170-DTE en date du 10 octobre 2023 ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

1°) - De retirer la décision n°D2023-170-DTE en date du 10 octobre 2023 au regard de l'erreur de superficie constatée par PANGEO CONSEIL ;

2°) - De céder à Monsieur [REDACTED] demeurant [REDACTED] la parcelle BH n°42 d'une superficie totale de 1 904 m<sup>2</sup> au prix de 7 euros HT/m<sup>2</sup> pour un montant global de 13 328 euros HT soit 15 993,60 euros TTC ;

3°) - De signer ou d'autoriser Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président de Fumel Vallée du Lot à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier.

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)

**AR Prefecture**

047-200068930-20240122-D2024\_17\_DTE-AR  
Reçu le 26/01/2024

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 22 Janvier 2024



Le Président,  
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 17 janvier 2023  
Reçu en Sous-Préfecture le :  
Publié ou Notifié le : 17 janvier 2023

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)